**Association SIEL**

L’association SIEL (solidarité insertion environnement local) a été fondée en novembre 2012. Elle a pour objet social l’insertion des personnes éloignées de l’emploi par l’activité de gestion des déchets sur le territoire de Vichy Val d’Allier (région Auvergne-Rhône-Alpes). C’est un groupement de trois structures de l’insertion de l’économie sociale et solidaire et de deux organismes de formation professionnelle.

L’association SIEL, ancrée sur son territoire et son activité, se caractérise par une forte utilité sociale qui se traduit à plusieurs niveaux :

* donner un accès à l’emploi à des personnes qui en sont éloignées ;
* favoriser le développement durable en recyclant des produits ;
* permettre à la population d’avoir accès à des biens à bas prix ;
* favoriser les liens entre les habitants et le partage des biens plutôt que le gaspillage.

C’est en 2013 que la communauté de Vichy a confié l’exploitation d’une recyclerie à l’association SIEL à Cusset sous la forme d’un atelier et chantier d'insertion (ACI).

Pour accompagner la tendance forte du marché de vente de produits d’occasion dits « seconde main », l’association a décidé en 2019 de créer une deuxième recyclerie sur un autre site à Vichy, qui valorise les objets en les remettant en état et en les transformant.

Des valeurs humanistes et écologiques sont donc au cœur du bon fonctionnement de cette association (recyclage, économie sociale et solidaire, facilitation de l’accès à l’emploi, …).

**Dans ce contexte, les membres du conseil d’administration s’interrogent sur la pertinence de la mise en place d’une nouvelle recyclerie au regard des missions de l’association SIEL.**

**Q1** : À l’aide du contexte et de l’annexe 1, caractériser la culture de l’association SIEL en précisant ses valeurs et ses normes.

**Q2** : À l’aide de l’annexe 2, montrer que le coût de revient de la restauration d’un meuble s’élève à 76.16 €.

**Q3** : À l’aide de l’annexe 3, calculer la valeur ajoutée générée par l’association SIEL sur l’exercice N, puis procéder à sa répartition.

Annexe 1 : Une certaine culture au cœur de l’association SIEL

A chaque recrutement, le responsable des ressources humaines propose un programme d’intégration d’une semaine sur mesure au nouvel entrant. Celui-ci se compose notamment d’un accueil général et d’une visite des locaux le jour de l’arrivée, d’une présentation de l’organisation et son histoire, de la fiche de poste et des différents objectifs de travail.

Tous les vendredis, les salariés ont l’habitude de se retrouver dans un restaurant pour déjeuner ensemble. C’est une bonne occasion pour eux d’arborer le pin’s de leur association et d’échanger de manière informelle.

Une réunion est également organisée le lundi matin à 9h pour fixer les objectifs de la semaine et faire le point sur ceux de la semaine dernière.

Le port vestimentaire est libre. Le style tee-shirt, jeans, basket domine, sauf pour les RDV clients, où veste, chemise et chaussures de ville sont de mise.

Les salariés ainsi que la hiérarchie se tutoient entre eux, cela permet une meilleure intégration et une bonne entente générale selon la direction.

Annexe 2 : Les éléments de coûts pour la restauration d'un meuble

La recyclerie de Vichy propose à la vente des produits restaurés, remis au goût du jour, tels que des meubles ou des appareils électroniques. Vous trouverez ci-dessous les éléments de coûts pour la restauration d'un meuble.

**Les éléments de coûts pour la restauration d'un meuble**

| **Données relatives à l'approvisionnement :*** Achat de peinture : 0.4 kg à 29.87 € le kilo ;
* Achat de planches de bois 3 planches de 1 kg à 4.12 € la planche.

*Remarque : l'association ne dispose pas de stock initial de matières premières.* |
| --- |

| **Données relatives à la production :*** Une heure de main d'œuvre directe est évaluée à 12 €. La rénovation d’un meuble nécessite trois heures de travail.

**Données complémentaires :**L’association SIEL a recruté un salarié polyvalent qui travaille dans l’atelier de production. * Sur une journée de travail, il peut rénover un meuble et un appareil électronique.
* Il passe 10% de son temps pour rénover un meuble et 90% pour l’appareil électronique.
* Il est rémunéré 94.5€ par jour
 |
| --- |

| **Données relatives à la distribution :*** Pour le magasin, le coût direct de la distribution est évalué à 4,40 euros par meuble.

**Données complémentaires :*** Des frais administratifs supplémentaires de 10€/unité sont à répartir entre le meuble et l’appareil électronique. L’entreprise décide de ventiler cette charge de la manière suivante :

- 20% pour le meuble ;- 80% pour l’appareil électronique. |
| --- |

Annexe 3 :

Vous avez ci-dessous différentes informations chiffrées en euros sur l’association SIEL pour l’exercice.

| Ventes de produits finisAchats de matières premièresAchats de fournituresLoyer de l’atelier de recyclageTransport Impôts et taxesRémunérations du personnelIntérêts sur empruntBénéfice | 451 963149 631104 976 12 520 1 456 5 000 137 807 10 846 29 727 |
| --- | --- |

Remarque : 20% du bénéfice sera versé aux associés.

Exemple de présentation pour la répartition de la valeur ajoutée :

| **Bénéficiaire** | **Forme de rémunération** | **Montant perçu** | **Pourcentage de la valeur ajoutée** |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |